



Mal façon et infiltration dans le sousol (au passage des gaines)

Par **mario80**, le **13/06/2007** à **20:52**

bonjour
je suis en litiges depuis plusieurs années pour un problème d'infiltration dans mon sous-sol par le tours des gaines edf et telecom.
l'assurance est intervenue 2 fois pour des dégâts des eaux et l'entreprise a refait 3 fois les travaux mais il y a toujours une infiltration lors des avaries ou fortes pluies.
comment faire pour que les travaux soient faits correctement?
l'entreprise ne répond pas aux courriers en AR mais quand l'assurance le contacte il bouge.
mon assurance en a marre et moi aussi car tout moisie dans le sous-sol
merci de votre aide

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007** à **22:57**

Bonjour.
Dixit le vieux proverbe: "On ne fera jamais d'un âne un cheval de course"
.
Si vos artisans sont nuls, je ne vois pas ce qu'un juge pourra y faire!
Si ils continuent à faire n'importe quoi, vous n'aurez qu'à leur demander des dommages et intérêts sur le fondement de l'article 1147 du code civil.

Par **mario80**, le **14/06/2007** à **07:48**

bonjour
merci pour cette réponse très rapide.
pour demander des dommages et intérêts quelle démarche je dois entreprendre? ou vers qui je dois aller?
(une plainte a-t-elle été déposée il y a 6 mois).
merci de vos conseils
cordialement

Par **Jurigaby**, le **14/06/2007** à **13:49**

Bonjour.
Quelle type de plainte a été déposée il y a 6 mois?
Vous devez d'abord les mettre en demeure de s'exécuter par lettre recommandée AR.
Vous faites valoir votre préjudice et demander réparation pour cela.
Ensuite, si il ne s'exécute pas, vous pouvez les assigner devant le Tribunal d'instance ou le juge de proximité.

Par **mario80**, le **14/06/2007** à **17:01**

bonjour
merci de vos réponses
des recommander il en a reçu une dizaine environ.
les dernier AR je lui est dit que je déposerai une plainte en gendarmerie , il ne ses pas degnier reponde (a aucun des couriers)
nce qui est de la plainte je ne sais pas si il y a plusieurs plainte . j'ai dit au gendarme que je voulais déposer une plainte pour malfaçon . il on pris ma deposition et photocopier les couriers les compte rendu de l'expert de l'assurance. depuis plus de nouvelle.
vers qui je doit me tourner pour en finir une bonne fois.
si je demande le remboursement des travaux et je repare moi meme cela est t il possible?
merci encore de votre aide